



Lire et Ecrire

*Alphabétisation et insertion socio-professionnelle. Où en est-on
aujourd'hui?*

Politiques d'alphabétisation - Alphabétisation des travailleurs

Catherine STERCO

Décembre 2007

Analyse publiée dans le Journal de l'Alpha n° 161

*Avec le soutien de la Communauté française - Direction générale de la Culture- Service de
l'Education Permanente*

L'analphabétisme traverse l'ensemble des différents groupes qui composent la population: belges et immigrés; jeunes et moins jeunes; hommes et femmes; manœuvres, ouvriers qualifiés et employés; travailleurs et demandeurs d'emplois; ...

Lire et Ecrire défend le droit de toutes ces personnes analphabètes à bénéficier à part entière de tous les services et dispositifs (de formation continuée, d'insertion socioprofessionnelle, de participation citoyenne et culturelle,...) destinés à ces différents groupes sociaux. Non pas comme 'analphabètes' mais bien en tant que 'travailleurs', 'jeunes', 'demandeurs d'emplois', etc.

Ainsi, tout demandeur d'emploi doit avoir accès à l'ensemble des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour les demandeurs d'emploi et il ne peut en être exclu pour quelque raison que ce soit (race, sexe, niveau d'étude, analphabétisme,...). Dans ce cadre, le dispositif ISP est et doit rester ouvert à l'ensemble de ses publics, quels que soient le niveau des savoirs de base de chacun d'eux. Et tout demandeur d'emploi analphabète, doit, comme les autres demandeurs d'emploi, pouvoir décider de ses priorités: rechercher un emploi, entamer une formation professionnelle et valider ses compétences professionnelles, entamer une formation d'alphabetisation. Trois types de projets peuvent donc conduire à l'insertion socioprofessionnelle des personnes analphabètes: un projet axé prioritairement sur la recherche d'emploi, un projet axé prioritairement sur l'acquisition des savoirs de base et un projet axé prioritairement sur la formation professionnelle.

Projet = Priorité à la recherche d'emploi

Il n'est pas automatiquement nécessaire de savoir lire pour trouver du travail... et il est parfois nécessaire de travailler pour apprendre à lire.

Rechercher un emploi

Un demandeur d'emploi analphabète peut avoir comme priorité la recherche d'emploi. Il doit alors pouvoir bénéficier du soutien et du suivi nécessaire, notamment par le biais d'une action centrée sur la recherche d'emploi, telles que celles des ateliers de Recherche Active d'Emploi (RAE)[1] ou celles des 'passerelles pour l'emploi'[2].

Valider ses compétences professionnelles

Tout demandeur d'emploi analphabète, quel que soit le niveau de ses savoirs de base, doit, comme les autres demandeurs d'emploi, pouvoir faire valider ses compétences professionnelles.

Projet = Priorité à l'acquisition des savoirs de base

Il n'y a pas d'adéquation simple entre les compétences en savoirs de base et l'aptitude à occuper un poste de travail.

Entamer un processus d'alphabetisation peut être une étape dans un parcours d'insertion socio-professionnelle. Dans celui-ci l'alphabetisation permet non seulement l'acquisition des compétences 'de base' mais permet aussi la reconstruction de l'estime de soi, l'acquisition de compétences sociales et de compétences professionnelles.

L'alphabetisation comme outil d'orientation-détermination

Exiger de tous, dès l'entrée, un projet clairement exprimé pour se situer dans un processus d'insertion socio-professionnelle entraîne l'exclusion des personnes les plus fragiles, renforçant ce que Mateo Alaluf appelle 'le travail découragé' qui augmente avec la durée du chômage, l'âge et le faible niveau de formation: «Pour différentes raisons[3], les moins scolarisés des demandeurs d'emploi sont repoussés dans la file d'attente des candidats à l'emploi. Ce mécanisme expliquerait la vulnérabilité plus grande des publics faiblement scolarisés par rapport à l'enlisement dans le chômage, c'est-à-dire au chômage de longue durée. Enfin une dernière étape séparerait ce public de l'éviction du marché de l'emploi: c'est le 'découragement' qui la ferait franchir. Cela signifie qu'une personne souhaitant travailler ne rechercherait plus d'emploi, tant cette recherche, faisant suite à des échecs successifs, lui paraîtrait vaine.»[4]

Ces personnes connaissent parfois des problématiques familiales, sociales ou économiques très difficiles et leur demande d'insertion professionnelle (accéder à un emploi ou, plus rarement, pouvoir suivre une autre formation par la suite) n'est pas toujours exprimée clairement au départ. Elles expriment avant tout une grande motivation par rapport à l'apprentissage, elles veulent faire quelque chose, elles veulent apprendre à lire et écrire, elles veulent bouger. Les cours d'alphabétisation peuvent alors servir d'une période où l'on peut 'déposer sa valise' et prendre le temps de s'arrêter pour clarifier ses objectifs.

Souvent au tout début d'un 'parcours' d'insertion, il faut d'abord (re)donner confiance aux personnes dans leurs propres possibilités et dans le monde qui les entoure (composante sociale de l'insertion socio-professionnelle), avant qu'elles ne puissent commencer à construire un parcours d'insertion socio-professionnelle (composante professionnelle de l'insertion socio-professionnelle).

Les cours d'alpha, le contrat de formation avec Bruxelles Formation[5] ou le FOREm, le contact avec les autres apprenants, le soutien des personnes chargées de l'accueil et du suivi sont autant d'éléments qui dégagent, petit à petit, le parcours ISP propre de la personne, parcours parfois étonnant et tout à fait imprévisible (parcours dans lequel s'enchaîne, par exemple, une période de cours, puis un contrat 'article 60'[6], une nouvelle période de cours, suivie d'un RAE,...).

L'alphabétisation comme acquisition de compétences sociales

Les difficultés de réinsertion des chômeurs analphabètes traduisent une sélection basée au moins autant sur des critères relatifs à des compétences sociales que sur un manque de formation de base ou de qualification professionnelle.

L'analphabétisme au travail et dans la recherche d'emploi ne pèse pas tant par les difficultés dans l'utilisation des moyens de communication que par son poids psychique: peur d'être découvert, de mal comprendre, d'être dépendant des autres...

L'alphabétisation induit des effets d'amélioration des capacités personnelles et des relations interpersonnelles de l'individu en permettant la (re)prise de confiance en soi, l'autonomie, le développement des capacités de communication tant avec les autres travailleurs qu'avec les clients et la hiérarchie, une meilleure compréhension de son environnement,...

L'expérience nous montre en effet que les personnes qui trouvent du travail au cours ou à l'issue d'une formation d'alphabétisation ne sont pas nécessairement celles qui maîtrisent le mieux l'écrit. Il n'y a pas de lien direct entre l'accès à l'emploi et les compétences en lecture-écriture.

L'alphabétisation, une qualification professionnelle

La majorité des personnes en formation ISP-alphabétisation ont une expérience professionnelle antérieure (hôtellerie et restauration, nettoyage, agriculture, coiffure, commerce, bâtiment, travail en usine,...). Elles ont perdu leur emploi pour des raisons diverses (faillites, restructurations, problèmes de santé,...) mais espèrent retrouver un emploi, dans leur secteur ou dans un autre secteur.

Pouvoir (mieux) lire et écrire est une qualification utile et, même si la lecture et l'écriture ne sont pas toujours nécessaires à l'exercice du métier en tant que tel, ces compétences facilitent la recherche d'un emploi ainsi que l'adaptation à un nouvel emploi.

En effet, si une réelle maîtrise de l'écrit n'est le plus souvent pas nécessaire pour les postes de travail en eux-mêmes, celle-ci devient incontournable, et dès lors objet de qualification, face aux actuelles mutations de l'organisation du travail: travail en équipe, intégration de la maintenance de premier niveau dans les tâches de production, raccourcissement des lignes hiérarchiques, autonomie, nécessité de pouvoir se reconverter plusieurs fois,...

Pour permettre d'anticiper les changements technologiques, pour faciliter l'adaptation à un environnement mouvant et de plus en plus complexe, la formation doit viser l'acquisition de compétences telles qu'analyser, observer, argumenter, écouter, négocier, mesurer, comparer, émettre de l'information et utiliser la formation reçue... Or, apprendre à lire et à écrire, acquérir l'écrit non plus comme outil de marquage mais comme outil de conceptualisation, c'est travailler sur ces compétences.

Et les personnes qui trouvent du travail en cours de formation ou après avoir suivi une formation d'alpha 'généraliste' sont là pour attester de la pertinence de considérer l'alphabétisation comme un tremplin vers l'emploi et de ne pas la considérer seulement comme le premier maillon d'un parcours d'insertion de longue durée...

Projet = priorité à la formation professionnelle

Entamer une formation professionnelle sans passer par l'alpha

Un demandeur d'emploi analphabète peut avoir comme priorité de retrouver du travail dans un secteur précis qui implique d'entamer ou d'améliorer une formation professionnelle. En effet, la majorité des demandeurs d'emploi analphabètes ont déjà une expérience professionnelle, parfois même pointue.

Il doit être possible de suivre certaines formations professionnelles sans avoir recours à l'écrit et les écrits de marquage nécessaires, déterminés par l'analyse des processus de travail, peuvent le plus souvent être acquis rapidement. Et toutes ces formations devraient se donner aussi comme objectif de renforcer les savoirs de base.

Entamer une formation professionnelle après un passage vers l'alpha

La poursuite de la majorité des formations nécessite la maîtrise de la lecture et l'écriture ainsi que la maîtrise des bases en mathématiques. La formation d'alphabétisation donne ces bases et peut permettre l'entrée dans d'autres types de formations.

Nous constatons cependant que l'entrée en formation professionnelle est très souvent difficile, beaucoup plus difficile que l'accès à l'emploi et ce, même avec un niveau de compétences en savoirs de base élevé.

Dès lors, pour faciliter l'accès aux formations professionnelles des personnes qui terminent un parcours d'alphabétisation, il est nécessaire:

- d'adapter, ouvrir, rénover les formations professionnalisantes

Les formations de base devraient se développer dans les formations professionnelles, en lien avec elles, de manière à pouvoir y accepter les personnes de faible niveau qui souhaitent s'y investir. Les formateurs qui y interviennent devraient également être formés à des pédagogies permettant de travailler avec des personnes peu qualifiées.

- de développer des actions d'alpha centrées sur un métier

Il s'agit aussi, pour les personnes ayant un projet professionnel précis, de développer des actions liant expérience de travail et formation alpha 'en alternance', ainsi que des actions d'alphabétisation centrées métiers, telle que celle de la *Chôm'hier*[\[7\]](#).

Comme je l'écrivais en **conclusion** de la recherche que j'ai effectuée, il y a plus de 10 ans[\[8\]](#), prendre en compte les analphabètes dans les actions d'insertion socio-professionnelle nécessite d'ouvrir les possibles. Elle implique de construire avec eux des itinéraires adaptés à leurs projets d'insertion. Ce qui nécessite de casser la linéarité, de développer les services d'accueil et d'orientation, d'élargir l'espace, d'élargir le temps, d'interroger les pratiques pédagogiques, de former les agents des actions d'insertion socio-professionnelle.

Les articles de ce journal montrent la créativité et l'implication des acteurs de l'alphabétisation pour

soutenir l'insertion socio-professionnelle de leurs publics. Ils montrent aussi toutes les difficultés à surmonter et la nécessité de lutter pour que ce soit possible.

Catherine STERCQ

Coprésidente

[1] Voir: Josée MAILHOT, *Trouver un travail en Belgique pour une personne analphabète: mythe ou réalité?*, pp. 10-19

[2] Voir: Anne-Sophie DEMOLDER et Sophie FERREIRA, *Mise en place de modules 'Passerelle vers l'emploi' pour aider les chômeurs à répondre aux exigences du 'Plan d'accompagnement des chômeurs'*, pp. 33-38.

[3] Voir: Mateo ALALUF, *Enseignement et emploi : lorsque le succès de l'un réglemente la dévalorisation de l'autre*, in *Formation professionnelle et emploi*, ULB, Centre de Sociologie du travail, de l'emploi et de la formation (TEF), dossier n°3, pp. 3-15 (document accessible en ligne : www.ulb.ac.be/socio/tef/dossiers/dossier%203.pdf).

[4] Mateo ALALUF, *Les groupes à risque et la négociation collective*, in *Formation professionnelle et emploi*, op. cit., p. 47.

[5] *Opérateur public régulateur de la formation professionnelle à Bruxelles.*

[6] Les contrats 'article 60' sont des contrats de mise au travail par les CPAS proposés aux personnes qui doivent justifier un certain nombre de journées de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales (spécialement les prestations de l'assurance maladie-invalidité et les allocations de chômage) et/ou aux personnes qui veulent acquérir une expérience professionnelle. Les personnes sont soit engagées directement par un CPAS soit mises à disposition d'un employeur tiers.

[7] Voir interview de Dominique PONCELET, *Modules d'alpha orientés vers l'insertion dans des secteurs professionnels déterminés*, pp. 27-32.

[8] Catherine STERCQ, *Alphabétisation et insertion socio-professionnelle*, De Boeck-Wesmael, Coll. L'Homme-L'Etranger, 1994, pp.